



Motion du syndicat CGT FAPT du Loiret

De l'Union Locale CGT de Fleury

De l'Union Locale CGT d'Orléans

De l'Union Départementale CGT du Loiret

L'Union Régionale CGT FAPT du Centre

À Monsieur le Président de La Poste,
Monsieur le Directeur du Courrier,
Monsieur Dubost Directeur de la DOTC Beauce Sologne,
Monsieur Thomas Directeur d'Etablissement de la PDC d'Ingré,

Suite à une nouvelle réorganisation et à l'appel de deux organisations syndicales, les personnels : fonctionnaire et du droit privé (contractuel) de la plateforme de distribution du courrier de Fleury-les-Aubrais étaient en grève du 20 mai au 24 mai 2014.

Au lieu de négocier et de répondre aux revendications du personnel, la direction a assigné les salariés au tribunal pour casser la grève. Alors que ces derniers ont été relaxés et innocentés par la justice, la direction continue au-dessus de la loi sa répression en convoquant les salariés à des enquêtes administratives pouvant déboucher sur la tenue de conseils de discipline.

Le syndicat CGT, le syndicat CGT FAPT du Loiret, l'UD CGT DU Loiret et l'UL CGT Fleury/ Saran demandent :

- L'Arrêt de toutes pressions faites aux salariés, aux militants et représentants syndicaux.
- L'Arrêt des procédures disciplinaires à l'encontre des salariés, des militants et représentants syndicaux.
- Le respect du droit de grève et des libertés syndicales
- L'arrêt des suppressions d'emplois
- Le respect des régimes des repos
- Le versement d'une prime de 500€

Fait-le

A envoyer à la direction de la poste par mail à:

Président de la poste: philippe.whal@laposte.fr

Directeur du courrier: nicolas.routier@laposte.fr

Directeur de la DOTC Beauce Sologne: patrick.dubost@laposte.fr

Directeur d'Etablissement de la PDC d'Ingré: gerald.thomas@laposte.fr

Préfecture du Loiret N° de fax : 02.38.53.32.48